
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2018

ORDRE DU JOUR :

- Débat d'orientation budgétaire 2018
 - Reprise des voiries et espaces publics – Lotissement du Hameau de la Nouette
 - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local – Requalification de la rue de Blain et de la Rue du Calvaire – Sous réserve – en attente de la sortie de l'appel à projet
 - Modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Blain
 - Marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment de la Rue Traversière – Résultat de la consultation des entreprises – Relance d'une consultation pour les lots plomberie et électricité
 - Tableau des effectifs communaux – Avancement de grade
 - Adoption de la numérotation des villages
 - Questions diverses
-

L'an deux mil dix-huit, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth CRUAUD Maire,

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : MM. CRUAUD Elisabeth, Maire - LEBEAU Jean-Louis GUILLOSSOU Marie-Claude, Adjoint au Maire – RENVOIZE Denise, LANGLAIS Nathalie, DUPE Fabienne, SALMON Céline, DOUCHIN Aurélien, GASNIER Stéphane conseillers municipaux

Absents : MM. ALO Catherine (donne procuration Fabienne DUPE), BLANDIN Fabrice (donne procuration à GUILLOSSOU Marie-Claude), MEILLOUIN Nathalie (donne procuration à CRUAUD Elisabeth) - CLOUET Jacky (donne procuration DOUCHIN Aurélien) - BALLU Jean-Luc

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LANGLAIS est désignée secrétaire de séance

Mme le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu de la séance du 25 janvier 2018 fait l'objet de remarques. Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont abordées

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme le Maire présente au conseil municipal le contexte national, avec notamment la fin du dispositif de contribution au redressement des finances publiques, remplacé par un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement limité à + 1,2% qui s'applique aux collectivités les plus importantes et sur la base du volontariat pour les autres.

Mme le Maire fait part du gel de la dotation globale de fonctionnement, la revalorisation des bases fiscales limitée à + 1,012% et de la compensation à l'euro prêt de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Une incertitude réside sur le montant du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Cependant la commission finance propose de reconduire à son niveau actuel la recette pour 2018.

La commission finance propose d'augmenter l'enveloppe de la dotation de solidarité rurale compte tenu de son évolution à la hausse attendue à l'échelle nationale. La dotation nationale de péréquation est maintenue à son niveau actuel.

Une baisse est attendue s'agissant du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Mme le Maire fait part également au conseil municipal des évolutions prévues en 2018 concernant les charges de personnel.

Mme le Maire présente les résultats de l'exercice 2017 validés par les services de la trésorerie, les réalisations 2017 et l'état des restes à réaliser.

Mme le Maire indique que les résultats de la commune reviennent à leur niveau de 2015 et la commune continue d'être en-dessous du seuil de vigilance s'agissant de la dette.

Mme le Maire note que le montant des dépenses d'équipement est en baisse cette année cependant il faut tenir compte des restes à réaliser (81 005,46 euros de dépenses qui seront payées sur 2018) et du report sur l'exercice 2018 des travaux de réhabilitation de l'ancienne école de la rue traversière (consultation des entreprises en cours)

Le conseil municipal prend ensuite connaissance des projets d'investissement proposés pour 2018 et qui seront entièrement auto financés.

Mme le Maire indique que la réalisation la plus importante porte que les travaux de requalification de la rue du Calvaire (jusqu'à la rue du Théâtre).

S'agissant du projet de construction du restaurant scolaire, la poursuite de l'étude de faisabilité est prévue sur 2018. Mme le Maire indique qu'il serait intéressant d'aller visiter d'autres restaurants scolaires avant de formaliser un projet et qu'il serait souhaitable de capitaliser deux ou trois années après l'échéance de l'emprunt se terminant en 2019 afin d'augmenter l'autofinancement communal.

S'agissant de l'acquisition d'une nouvelle tondeuse prévue en 2018, Mme le Maire précise qu'il y a 5 hectares de tondu lors de chaque passage (tous les 15 jours). La tondeuse actuelle a 11 ans et il serait intéressant de la conserver également en plus de la nouvelle tondeuse.

L'achat d'un jeu pour les enfants et le renouvellement des illuminations de Noël sont également proposés.

Une enveloppe pour l'achat de mobilier scolaire est aussi prévue suite au passage des grandes sections, qui sont nombreux, en CP. Mme le Maire évoque la possibilité de vendre le mobilier de maternel qui ne sera plus utilisé plutôt que de le stocker.

Les dépenses d'équipement sont proposées à hauteur de 513 535 euros et le budget sera mobilisé à hauteur de 368 457 euros à ce jour pour le financement.

LOTISSEMENT DU HAMEAU DE LA NOUETTE – REPRISE DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la demande formulée par l'Association syndicale du lotissement du « Hameau de la Nouette » relative, à la rétrocession des parties communes du lotissement (voirie, espaces verts, réseaux, équipements annexes), en vue de leur intégration dans le domaine public communal,

Mme le Maire rappelle que la collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration après délibération du conseil municipal, la commune prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection des voies et réseaux.

Pour le cas présent, le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du lotissement avec la commune, mais la voirie a été réalisée conformément au cahier des charges du lotissement. À ce jour, l'état de la voirie est conforme et en bon état d'entretien. Les co-lotis ont unanimement donné leur accord sur le transfert de la voie privée vers le domaine public.

Mme le Maire rappelle que la mise aux normes des branchements EU et EP a été réalisée en 2017 suite au diagnostic effectué par les services techniques communaux, ainsi que la mise aux normes des passages piétons conservés.

Pour les travaux restants à réaliser la charge sera répartie comme suit :

- Affaissement de la chaussée rue Molière/rue Labiche – Pris en charge par la commune
- Défauts sur 6 regards et tampons – Traitement de l'étanchéité en régie par les services techniques
- Elagage d'arbres infestés par des capricornes rue Courteline - Pris en charge par la commune
- Réfection du grillage du bassin d'orage – Financement par l'Association syndicale

Concernant l'interrogation sur le grillage constamment détérioré par les chevaux, Mme le Maire indique qu'il sera remplacé par du grillage adapté avec du barbelé. La réfection concerne le grand bassin.

Seules deux parcelles ne seront pas reprises par la commune : les parcelles cadastrées ZL n° 265 et 298 qui resteront propriété de l'aménageur.

L'aménageur a donné son accord par courrier en date du 13 février 2018.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

VU l'accord unanime des co-lotis du lotissement du « Hameau de la Nouette »

VU l'accord de l'aménageur en date du 13 février 2018

ACCEPTE le transfert amiable de la propriété des voiries, espaces verts, réseaux et équipements annexes du lotissement du « Hameau de la Nouette » et précise que les frais d'établissement de l'acte notarié seront à la charge de l'ASL du « Hameau de la Nouette »

OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RUE DU CALVAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DSIL 2018 - RURALITE

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'opération visant à requalifier la rue du Calvaire est éligible au dispositif DSIL 2018 Enveloppe Ruralité.

Mme le Maire rappelle que cette opération concerne un linéaire de 246 ML et que cette zone est fortement dégradée.

La voie se situe entre deux zones d'urbanisation futures, les écoles et les équipements péri et extrascolaires. Elle assure la jonction avec la RD 132, voie principale du centre bourg de la commune. La commune a engagé un programme d'aménagement de la place des Ecoles. L'aménagement envisagé se situe dans la continuité de ces travaux.

Mme le Maire rappelle que les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Organiser les circulations et favoriser les déplacements doux,
- Rendre plus fonctionnels les accès aux services publics (micro crèche avec l'aménagement du parking, équipements scolaires, péri et extrascolaires)
- Maîtriser et organiser l'urbanisation du centre
- Assurer une mise en valeur des espaces publics avec un aménagement paysager (square Lodé)

L'opération s'élève à 224 350 € HT pour les tronçons 1 et 2.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2018, Part Ruralité et de modifier le plan de financement présenté lors du conseil municipal du mois de janvier. L'autofinancement est ramené à 35% de l'opération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 50 000 € dans le cadre du dispositif DSIL 2018 Ruralité - Catégorie revitalisation des bourgs-centres et renforcement des centralités
- **ARRETE** les modalités de financement de l'opération au stade des études préliminaires et tenant compte de la nouvelle subvention sollicitée comme suit :

POSTES DE DEPENSES HT	224 350 €
. Part travaux	186 350 €
. Maîtrise d'œuvre et frais divers	23 000 €
. Diagnostics réseaux/Imprévus	15 000 €
POSTES DE RECETTES	224 350 €
. DSIL 2018 – Ruralité – 22,29% du coût du projet	50 000 €
. DETR 2018 – 26,846% du coût du projet	60 229 €
. Région – Contrat de territoire régional – 10,8042% du coût du projet	24 239 €
. Amendes de police – 5,369% du coût du projet	12 046 €
. Autofinancement – 35% du coût du projet	77 836 €

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE BLAIN – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DSIL 2018 – GRANDE PRIORITE

Mme le Maire informe le conseil municipal que les travaux visant à aménager la rue de Blain est éligible au dispositif DSIL 2018 Enveloppe Grande priorité au titre des mobilités.

Mme le Maire rappelle que cette opération concerne un linéaire de 259 ML et que l'opération consiste à aménager des liaisons douces piétonnes et à réaliser des équipements de sécurité.

Mme le Maire rappelle que les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Organiser et sécuriser la circulation et favoriser les cheminements doux
- Sécuriser les usagers de la voie
- Rendre la voie publique accessible

L'opération s'élève à 231 950 € HT pour les tronçons 3 et 4

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2018, Enveloppe Grande Priorité. L'autofinancement est ramené à 40% du projet en cas d'obtention de cette subvention.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 40 000 € dans le cadre du dispositif DSIL 2018 Grande Priorité - Catégorie Développement des infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logement
- **ARRETE** les modalités de financement de l'opération au stade des études préliminaires compte tenu de la nouvelle subvention escomptée comme suit :

POSTES DE DEPENSES HT	231 950 €
. Part travaux	193 950 €
. Maîtrise d'œuvre et frais divers	24 000 €
. Divers/Imprévus	14 000 €
POSTES DE RECETTES	231 950 €
. DSIL 2018 – Grande priorité – 17,24% du coût du projet	40 000 €
. DETR 2018 – 26,846% du coût du projet	62 271 €
. Région – Contrat de territoire régional – 10,8042% du coût du projet	25 061 €
. Amendes de police – 5,369% du coût du projet	12 454 €
. Autofinancement – 40% du coût du projet	92 164 €

Mme le Maire indique que la priorité est donnée au projet de requalification de la rue du calvaire dans le classement des deux demandes de subventions.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN POUR ADHESION à L'EPTB VILAINE

Le conseil municipal a validé par délibération du 27 octobre 2017 une modification des statuts de la communauté de communes de la région de Blain avec l'ajout de la compétence « Eau » au titre de la Loi GEMAPI – Compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

A la demande de la préfecture, il convient de préciser le contenu de cette compétence afin de permettre à la CCRB d'adhérer à l'Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine (Institut d'aménagement de la Vilaine)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** la modification des Statuts du Pays de Blain, selon la rédaction ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Extrait des statuts du Pays de Blain.

9.4 Groupe « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutiens aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.»

➤ b. Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques hors compétence "GEMAPI" obligatoire : la communauté de communes intervient dans le cadre des actions contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement des masses d'eau, comme les contrats de rivières, les Espaces Naturels Sensibles ou les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur les bassins versants de l'Isac et du Brivet, et ce conformément à l'alinéa 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement, ou toute autre forme de contrat poursuivant les mêmes objectifs.

Cette compétence s'exerce en lieu et place des communes membres et comprend :

b.1 La participation **aux missions d'un EPTB, et en particulier** l'élaboration, la révision et le suivi des schémas d'aménagement de gestion des eaux (SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE et SAGE VILAINE),

b.2 des missions d'animation, d'étude, de connaissance, de communication, de suivi et **de travaux, visant permettant de contribuer** à :

- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols sous la forme de réalisation de programmes de restauration du bocage et d'aménagements permettant de ralentir les flux en milieu rural.
- La lutte contre la pollution au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- La concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants de l'Isac et du Brivet.
- La sensibilisation de tous les acteurs, usagers et population, sur les enjeux du grand cycle de l'eau.

~~b.3 L'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques associés au barrage d'Arzal.~~

b.3 La gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique.

MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT DE LA RUE TRAVERSIERE – RESULTAT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES LOTS 8 ET 9

Mme le Maire rend compte à l'Assemblée du résultat de la consultation des entreprises pour les lots n° 8 – Electricité courants forts et faibles et 9 Ventilation/ Plomberie/Sanitaire suite à la publication d'un avis d'appel public à concurrence le 16 janvier 2018 dans le cadre d'une procédure adaptée.

Mme le Maire indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} mars 2018 afin de prendre connaissance des résultats de cette consultation qui sont les suivants :

- Lot n° 8 Electricité – Courants forts et faibles

Une seule offre reçue - Montant de l'estimatif – 12 500 € HT – Montant de l'offre 19 668,09 € HT hors variante –

- Lot n° 9 Ventilation/Plomberie/Sanitaire – Aucune offre reçue

Mme le Maire souligne la technicité particulière de ce lot qui oblige à recourir à des entreprises spécialisées (le maître d'œuvre a communiqué des noms d'entreprises pouvant être consultés dans le cadre de la relance de ce lot).

L'offre reçue au titre du lot électricité a été étudiée en interne et par le maître d'œuvre ainsi que par la commission d'appel d'offre. Elle est très au-dessus de l'estimatif (+57%)

Aussi la commission d'appel d'offre propose de constater l'infructuosité de la consultation pour le lot n° 9 et de qualifier l'offre reçue au titre du lot n° 8 d'offre inacceptable.

Vu l'estimatif du maître d'œuvre,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 1^{er} mars 2018,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECLARE** le lot n° 9 Ventilation/Plomberie/Sanitaire infructueux
- **DECIDE** de relancer une consultation dans le cadre d'un nouveau marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article 30-1-2° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics pour le lot n°9 Ventilation/Plomberie/Sanitaire
- **DECLARE** l'offre reçue au titre du lot n° 8 Electricité d'offre inacceptable au motif que le prix excède très largement l'estimatif du maître d'œuvre (+ 57%) et les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure en application des dispositions de l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics
- **DECIDE** de relancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour le lot n° 8 Electricité avec publication d'un nouvel avis d'appel public à concurrence

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX – MODIFICATION SUITE AVANCEMENT DE GRADE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir au tableau des effectifs un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade suite à l'obtention par un des agents des services administratifs de l'examen professionnel.

Mme le Maire indique que cet avancement de grade a reçu l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire de la catégorie C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de créer à compter du 1^{er} avril 2018 un emploi au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au tableau des effectifs communaux.

NUMEROTATION DES VILLAGES

Après que Mme Le Maire ait fait part au conseil municipal de la demande formulée par la poste concernant la numérotation des villages, le conseil municipal prend connaissance de la liste des villages concernés et valide la

démarche et prend acte de la liste des villages concernés à savoir : L'Aulnaie, St Marie, Le Patis aux Lièvres, Le Domaine, Le Patis Jamet, La Marsolière, La Catorie, Bissac, Bellevue, La Sauze, Beau Soleil, La Chesnaie Colas, Le Roty, Ker Maria, Les Landes du Moulin Neuf, L'Hôtel fourré, La Baluère, La Chesnaie de Bodebril, Le Chalonge, La Hervotière, La Rotte des Bois, Le Bois Luce, Lappé, Les Cossardais, Lavaud

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE – EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Vendeur	Parcelle	Situation	Prix	Décision
Consorts Légé	AH 285 – 1197 m2	23 rue du Pont	110 000 € hors frais	Renonciation DPU
M. MONELLO et Mme PECQUENARD	AH 475 – 1438 m2	Rue du Maréchal Ferrant	260 000 € hors frais	Renonciation DPU
CONSORT NEUILLY	Ah 537 – 261 m2	14 Rue du Pont	151 000 € hors frais	Renonciation DPU

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE – MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – DELEGATION CONSENTIE PAR DELIBERATION DU 22 AVRIL 2014

Fournisseur	Désignation	Montant du marché HT
FROLING – Fabricant	Contrat d'entretien de la chaudière à bois du groupe scolaire	1 maintenance annuelle incluant le nettoyage de la chaudière et le nettoyage des turbulateurs - 472,30 € HT /an – Règlement sur facture Ramonage du conduit de fumée par les services techniques – Technicité de l'entretien

QUESTIONS/ INFORMATIONS DIVERSES

- **Mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2019** : Christophe JOBERT, technicien de la communauté de communes interviendra lors du conseil municipal du 20 avril afin de présenter le nouveau dispositif. Actuellement la phase de recensement des besoins en conteneurs a été engagée.
La CCRB a tenu compte de ce qui s'est fait sur d'autres territoires.
Le principe retenu à ce jour est un passage hebdomadaire.
Le système de la levée a été retenu et non la pesée. L'Etat impose un forfait de 12 levées.
Un rappel sera fait sur les règles de tri à l'échelle intercommunale.
Mme SALMON demande si les déchets issus du tri seront ramassés à domicile. Mme CRUAUD répond que pour l'instant ce système n'est pas retenu par la communauté de communes
- **Retour sur l'élection du conseil municipal des enfants** : M. DOUCHIN note la forte participation des enfants. Un courrier de remerciement sera adressé aux écoles pour leur implication. Un courrier sera également adressé aux candidats malheureux.
L'idée est que l'ensemble des commissions intervienne lors des conseils municipaux des enfants et pas seulement la commission Enfance/Vie scolaire (format de 10/15 min) afin de présenter le travail fait et faire « germer des idées »
M. DOUCHIN indique également que ce conseil municipal pourra être saisi de certains projets comme les achats de jeux pour la cour.
Mme le Maire interviendra afin d'introniser le 1er conseil municipal des enfants prévu le 17 mars prochain.
Mme DUPE fait remarquer que ce conseil va permettre de rapprocher les enfants des deux écoles.
- **Eclairage public** : Une réduction de la durée de l'éclairage est à l'étude
- **Panneau cercle bleu** : Ce panneau, installé en entrée d'agglomération, fait référence à une campagne de sensibilisation au don d'organe. L'objectif est d'inciter la population à se positionner. Un article va paraître dans le prochain bulletin municipal afin d'explicitier la démarche.
- **Elaboration du PLUi** : Le séminaire à enjeux du 26 février a été intéressant. Problème de l'horaire de la réunion : en journée
- **Desserte en transports de la commune** : Mme RENVOIZE soulève ce problème et demande que la collectivité se positionne dans le cadre de la consultation menée actuellement par la région
- **Prochaine réunion du CCAS** : Lundi 19 mars 2018 à 19h

La séance est levée à 21h30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 30 MARS 2018 à 19h